



Traité de Rome

Articles | Cahiers > Union européenne, un "grand machin" Cahiers > La Belgique, grand 0. petit pays européen

Le 14 mai 2018 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

Auteur : **Nicolas Simon**

Le Traité de Rome a été signé le 25 mars 1957. On considère que le Traité de Rome est l'acte de naissance de l'Union européenne. Mais l'idée de l'Europe est née dès la fin de la seconde guerre mondiale. Plusieurs personnages, des idéalistes pour l'époque, ont voulu unir les pays d'Europe qui se faisaient trop souvent la guerre pour maintenir la paix. La paix est le mot fondateur de l'Europe. Un demi-siècle de paix !

En mai 1948, 800 personnalités se réunissent pour fixer les buts d'une union européenne. Ils ne sont pas tous du même avis. Il y a ceux qui veulent garder la souveraineté nationale et donc rester maître chez eux. Ce sont les unionistes. Et puis, il y a ceux qui veulent que l'Europe décide. Ce sont les fédéralistes. En 1949, le Conseil de l'Europe est créé. Il n'a pas vraiment de pouvoir. Il se contente de donner des avis. L'Allemagne ne fait pas partie de ce Conseil de l'Europe. C'est Jean Monnet et son ami Robert Schuman qui vont réellement démarrer la construction européenne. Ils proposent de mettre en commun la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne. Dès 1951, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg rejoignent ces deux pays et créent la CECA. La CECA parvient à réunir les vainqueurs et les vaincus de la dernière guerre. Au-delà des enjeux économiques, il y a aussi des enjeux politiques. La nouvelle Union a des objectifs communs et des institutions communes. L'Union se veut surtout, au départ, une entreprise de paix.

Le grand bond

En juin 1956, s'ouvre en Belgique, une conférence intergouvernementale. Elle est placée sous l'autorité du belge Paul-Henri Spaak. On y discute du Marché commun. Malgré des désaccords, les responsables politiques veulent construire l'Europe. Résultat ? En mars 1957, à Rome, 6 pays créent la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique. C'est ce qu'on appelle le Traité de Rome signé par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

A la fin des négociations, Paul-Henri Spaak dira : « Là où il y a volonté politique, il n'y a pas de difficultés techniques insurmontables. Là où il n'y a pas de volonté politique, chaque difficulté technique devient un prétexte pour faire échouer les négociations ». Comme Jean Monnet ou Robert Schuman, Paul-Henri Spaak reste, dans l'histoire, comme un des pères de l'Europe.

Dans le Traité de Rome, il y a déjà l'union douanière pour supprimer les obstacles aux échanges économiques. On crée un tarif commun et des règles uniques pour les échanges avec les autres pays. Le Traité définit aussi une politique commerciale commune. Les personnes, les marchandises, les services, les capitaux commencent à pouvoir circuler

librement dans les pays européens.

L'international

Les événements internationaux des années 50 ont poussé à la création d'une Europe commune. A cette époque, la situation est tendue dans le monde. A l'est de l'Europe, il y a l'Union soviétique et les pays communistes vus comme une menace. Et puis, on sortait juste de la crise du canal de Suez de 1954. Malgré l'opposition des Français et des Britanniques, le président égyptien Nasser nationalise le canal de Suez. Les nations européennes se rendent compte qu'elles ne dominent plus le monde. Et pour être plus fortes, elles veulent construire ensemble une Europe économique. Malgré des désaccords, le Traité de Rome sera donc signé le 25 mars 1957 par 6 pays. Aujourd'hui, 28 pays sont dans l'Union européenne.